



Acte certifié exécutoire
Arrêté parvenu en Préfecture le : 28.06.2024
Accusé de réception de la Préfecture numéro : 71318
Arrêté publié/notifié le : 28.06.2024
Affiché le : 28.06.2024
Pièce annexe :



Pour l'Adjoint au Maire empêché
Patricia Rozières-Demare
Rédacteur principal de 1^{ère} classe

ARRETE DU MAIRE N°2024ARR121

Objet : Désignation des Conseillers Municipaux et électeurs assesseurs pour le 1er tour des élections législatives du 30 juin 2024

Le Maire d'Arcueil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral notamment l'article R44,

Vu le décret de convocation n° 2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour les élections des députés à l'assemblée nationale du dimanche 30 juin 2024

Considérant que le nombre d'assesseurs désigné par les candidats est insuffisant,

ARRETE :

Article 1er : les conseillers municipaux et les électeurs suivants sont désignés comme assesseurs et affectés dans les bureaux de vote, le 30 juin 2024 :

Bureau 1 : Hôtel de Ville

Gaëlle PROUFF, électrice, Assesseur Titulaire
Philippe BOISSERIE, électeur, Assesseur Suppléant

Bureau 2 : Groupe scolaire Henri Barbusse

Alix HUMBET, électrice, Assesseur Titulaire
Emma CUENIN, électrice, Assesseur Suppléant

Bureau 3 : Elémentaire O. de Gouges

Sabrina HESSAS, électrice, Assesseur Titulaire
François DOUCET, conseiller municipal, Assesseur Suppléant

Bureau 4 : Maternelle Olympe de Gouges

Karime BAOUZ, conseiller municipal, Assesseur Titulaire
Sophie GAUTHIER, électrice, Assesseur Suppléant

Bureau 5 : Espace Jaurès

Karine JUVIN, électrice, Assesseur Titulaire
Didier HURALT, électeur, Assesseur Suppléant

Bureau 6 : Elémentaire Aimé Césaire

Anaita DAVID, électrice, Assesseur Titulaire
Anne Laure FRANCOIS, électeur, Assesseur Suppléant

Bureau 7 : Maternelle D. Casanova

Jean Baptiste JOBARD, électeur, Assesseur Titulaire
Martin SACCARDY, électeur, Assesseur Suppléant

Bureau 8 : Elémentaire Jules Ferry Préau
Magali TOMASINO, électrice, Assesseur Titulaire
Kent HUDSON, électeur, Assesseur Suppléant

Bureau 9 : Primaire Jules Ferry Réfectoire
Kamel ROUABHI, conseiller municipal, Assesseur Titulaire
Nathalie LATOUR, conseillère municipal, Assesseur Suppléant

Bureau 10 : Maternelle Louise Michel
Julie DEFORGES, électrice, Assesseur Titulaire
Anthony JUTON, électeur, Assesseur Suppléant

Bureau 11 : Elémentaire Jean Macé
Mathilde ANNETTE, électrice, Assesseur Titulaire
Nathalie DA SILVA, électrice, Assesseur Suppléant

Bureau 12 : Maternelle Pauline Kergomard
Francine KETFI, conseillère municipal, Assesseur Titulaire
Phanelie ELOUNDOU, électrice, Assesseur Suppléant

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. Le Préfet du Val de Marne
- Aux intéressés

Article 3 : Le Maire :
- Certifie le caractère exécutoire de cet arrêté compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le
Le Maire

28 juin 2024



Christian METAIRIE
Maire